



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Appel à projets Culture et Santé

Publics concernés

Association , Établissement public

Domaines secondaires

Éducation artistique et culturelle , Santé

Dans le cadre de la convention régionale 2021 - 2023, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Direction régionale des affaires culturelles et l'Agence régionale de Santé déploient 2 appels à projets Culture et Santé à destination des établissements sanitaires et médico-sociaux sur le territoire régional de la Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2021. Deux appels à projets sont lancés conjointement : Appel à projet à destination des établissements du secteur sanitaire Appel à projet à destination des établissements du secteur médico-social. Les cahiers des charges et les formulaires sont différents, les dates de lancement et de remise de candidatures sont elles identiques.

Échéances

Les dossiers de candidature devront être transmis par mail conjointement aux trois partenaires (Ars/Drac /Région) au plus tard le **30 avril 2021** .

L'instruction conjointe des dossiers avec l'Ars et la Drac se fera entre le 30 avril et le 25 mai.

Le jury se réunira pour valider la sélection des dossiers entre les 25 et 26 mai.

Une réponse vous sera donnée à l'issue du vote en Assemblée plénière le 12 juillet 2021.

Objectifs

Les objectifs de cet appel à projets sont de :

garantir aux patients leur droits d'accès à la culture,
développer les pratiques artistiques et culturelles, la rencontre avec les œuvres et les artistes,
mettre en place une dynamique de co-construction de projets culturels en y associant diverses personnes (professionnels de santé, acteurs culturels, patients, familles, personnes du territoire...),
valoriser l'ouverture de l'établissement sur son environnement de proximité.

Bénéficiaires

Appel à projets à destination des établissements du secteur Sanitaire

Établissements Sanitaires

Appel à projets à destination des établissements du secteur Médico-social

Établissements Médico-sociaux

Montant

La subvention maximum octroyée correspond à 60 % du coût total des dépenses liées au projet ;

Le financement sera mis en oeuvre par l'un des 3 partenaires Ars, Drac ou Région Nouvelle-Aquitaine

Critères de sélection

La sélection des projets s'opère au regard des critères suivant :

4 projets maximum pourront être présentés,
partenariat de l'établissement avec les structures culturelles et/ou les artistes,
qualité artistique, expérience de l'éducation artistique et de la médiation,
créativité et renouvellement des projets d'une année sur l'autre,
recherche de partenariats,
inéligibilité des actions d'animation culturelle.

Seront notamment soutenus les projets artistiques et culturels qui démontrent l'implication des personnes (patients, résidents) dans leur élaboration et réalisation et valorisent l'ouverture de l'établissement sur son environnement immédiat

Comment faire ma demande ?

Pour les établissements sanitaire, téléchargez les documents ci dessous correspondant à votre demande :

cahier des charges Sanitaire
dossier de candidature Sanitaire
annexe bilan Sanitaire

Pour les établissements médico-social, téléchargez les documents correspondant à votre demande

cahier des charges Médico-social
dossier de candidature Médico-social
annexe bilan Médico-social

Correspondants

Unité Éducation Artistique et Action Culturelle

15 rue de l'Ancienne Comédie
86021
Poitiers

06 73 47 93 87

Site de Poitiers